

Alpha Immobilier : Gestionnaire de votre patrimoine immobilier

<p>Une sélection rigoureuse des candidats locataires</p>	<p>L'examen minutieux des dossiers de locations reste l'une de nos missions essentielles. Ainsi, notre service locatif vous assure une sélection drastique de candidats, dotés de solides garanties.</p>
<p>Notre mission de gestion</p>	<p>Alpha Immobilier Chantilly gère à votre place tous les aspects comptables et toutes les techniques de location de votre patrimoine. Nous vous déchargeons de plusieurs contraintes telles que quittancement, encaissement de vos loyers, règlement des charges, établissement des déclarations d'impôts. Également, révision annuelle des loyers, gestion des travaux de réparation et d'amélioration (au choix des propriétaires), étude des devis visant à maintenir la qualité de votre bien.</p>
<p>Votre loyer assurés par notre assurance loyers impayés</p>	<p>Il est indéniable que louer un appartement n'est pas de tout repos au fil du temps. Ainsi, soyez assuré de louer votre appartement en toute sérénité. Nous proposons en option l'assurance loyers impayés proposée dans le cadre de la gestion de votre bien. Entièrement déductible de vos revenus, elle vous garantit, en cas de défaut de paiement de votre locataire, le versement régulier des loyers. Ils seront acquittés par l'assurance, qui prendra également en charge tous les frais liés à d'éventuelles procédures juridiques.</p>
<p>Un service juridique à votre disposition</p>	<p>Notre service d'assistance juridique apporte une réponse à toute question en rapport avec votre location. Une plus-value est apporté par l'expertise de ce service en matière de lois et de règlements en vigueur dans le secteur immobilier. Par conséquent, vous êtes informé sur tous les points juridiques encadrant la location immobilière. Nos experts vous conseillent, et vous aident également à faire valoir vos droits ainsi qu'à défendre vos intérêts en cas de différend avec un locataire.</p>
<p>Une garantie d'optimisation de vos revenus locatifs</p>	<p>Le préavis de départ dû par un locataire est d'un mois pour une location meublée ou trois mois pour une location vide. Nous vous garantissons la remise en location immédiate de votre bien dès réception de la lettre de congé de votre locataire. Ainsi, notre réactivité nous permet de trouver un nouveau locataire dans les plus brefs délais et d'assurer la continuité de vos revenus locatifs.</p>

Pourquoi confier la gestion locative à Alpha Immobilier

Lorsqu'un propriétaire-bailleur nous confie la gestion locative de son bien, nous prenons en charge toute la gestion commerciale. Également, de ce dernier nous en assurons également le suivi quotidien. Notre service consiste en la recherche du meilleur locataire ainsi qu'en la gestion administrative, comptable, fiscale et technique dans leur intégralité. Alpha Immobilier met à disposition de sa clientèle un service juridique pour répondre à toutes vos demandes. Enfin, déléguer la gestion locative de votre logement à un professionnel de l'immobilier comme Alpha Immobilier vous permet de déduire les frais, les assurances et nos honoraires de vos revenus fonciers. Enfin, vous gagnerez du temps pour vous et votre famille.

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre soit au 03.44.63.94.35 soit par e-mail : contact@alphaimmobilier.fr

Un interlocuteur sera vous répondre, vous aiguiller, vous conseiller.

On s'occupe de tout ! Vous ? Vous vous occupez de recevoir vos loyers !